

COMMUNE LAVERNOSE-LACASSE
DEPARTEMENT HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres afférents au conseil municipal : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 18
Date de la convocation : 29/02/2024

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2024

Numéro : II-2024/15

SEANCE du 11 mars 2024

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE et le onze mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELSOL Alain, Maire de la commune de LAVERNOSE-LACASSE.

Présents : DELSOL Alain, PELLEGRINO Yvette, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, MASCRE Gérard, BONNEMASON Chantal, ZARADER Karine, LELEU Gérard, GUERINI Gilberte, BASCANS Pascale, BONNAC Patrick, LECOMTE Nathalie, LEBLOND Alain, SENTENAC Chrystèle, DE PUYMAURIN Thierry, TORRES Sébastien

Pouvoirs : FEULLERAT Patrick pouvoir à DESPLAS Janine, GUELIN Carole pouvoir à DELSOL Alain

Absents excusés : LAMANDE Laurent, DOTTO Christian, PAROLIN Vanessa, LEROUX Jean-François, BIZET Cécile

Monsieur MASCRE Gérard élu secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter, en préalable au débat d'orientations budgétaires, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette.

Vu le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire soumis aux conseillers municipaux,

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

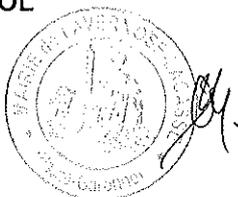
DECIDE

- D'approuver le contenu du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2024.

**A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 18 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
A LAVERNOSE LACASSE LE 11/03/2024
Le Maire A. DELSOL



Le secrétaire de séance



REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2024
Application agréée E-legalite.com